

# Bulletin provincial



N° 23

2016

29 NOVEMBRE

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b>REPRESENTATIONS PROVINCIALES</b>	
- Remplacement de Mme Véronique REIGNIER au sein des organes statutaires de diverses ASBL de catégorie I – CARAH, HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE, HAINAUT CULTURE, HAINAUT CINEMA, IMP DU HAINAUT LA LOUVIERE, ETA LE MOULIN DE LA HUNELLE, SPAS.	490
- Remplacement de M. Pierre BIZEL et désignation de M. Guillaume FARVACQUE au sein des organes statutaires du CLPS.	495
- Liquidation de l'ASBL HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE – suppression de la représentation provinciale.	498
- Liquidation de l'ASBL HAINAUT TOURISME – suppression de la représentation provinciale.	503
- Remplacement de M. Stéphane VANDEPUT au sein des organes statutaires de IHT.	508
- Remplacement de M. Freddy SOHIER au sein des organes statutaires des IMP du Hainaut à MARCINELLE, MARCHIENNE-AU- PONT et LA LOUVIERE, IMP ABEHCAR à BIENNE-LEZ-HAPPART, IMP IES à GHLIN, IMP LE ROSEAU VERT à MARCHIPONT, IMP ECOLE CLINIQUE à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, LES TOURELLES à CHERCQ.	511
- Remplacement de M. Pierre MAISTRIAU au sein des organes statutaires de METALGROUP.	516

\*\*\*\*\*

Audit interne Provincial

## **REPRESENTATION PROVINCIALE**

—

Objet : Remplacement de Madame Véronique REIGNIER au sein des organes statutaires de diverses ASBL de catégorie 1

**CARAH**

**HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE**

**HAINAUT.CULTURE**

**HAINAUT-CINEMA**

**IMP DU HAINAUT LA LOUVIERE**

**ETA LE MOULIN DE LA HUNELLE**

**SPAS**

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné madame Véronique REIGNIER, conseillère provinciale PS, pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de différentes ASBL de catégorie 1. Il s'agissait soit :

- Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut (CARAH)
- Hainaut Action Communautaire
- Hainaut.Culture
- Hainaut-Cinéma
- Institut Médico Pédagogique du Hainaut, section La Louvière
- ETA Le Moulin de la Hunelle
- Service Provincial des Arts de la Scène

Considérant que Madame Véronique REIGNIER ne siège plus au sein du groupe PS ;

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

Remplacement de Madame Véronique REIGNIER dans les structures suivantes par d'autres conseillers provinciaux du groupe PS :

- Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut (CARAH), Monsieur Alain GENARD en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;
- Hainaut Action Communautaire, Monsieur Alain RASSCHAERT en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;
- Hainaut.Culture, Monsieur Alain RASSCHAERT en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;
- Hainaut-Cinéma, Monsieur Philippe DUPONT en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;
- Institut Médico Pédagogique du Hainaut, section La Louvière, Monsieur Gérard WATERLOT en tant que membre (AG) ;
- ETA Le Moulin de la Hunelle, Monsieur Alain RASSCHAERT en tant que membre (AG) ;
- Service Provincial des Arts de la Scène, Madame Charline MORETTI en tant qu'administrateur et membre (CA/AG).

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*  
*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*  
*(s) Serge HUSTACHE*

Objet: Remplacement de Madame Véronique REIGNIER au sein des organes statutaires de diverses ASBL de catégorie 1

**CARAH**  
**HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE**  
**HAINAUT.CULTURE**  
**HAINAUT-CINEMA**  
**IMP DU HAINAUT LA LOUVIERE**  
**ETA LE MOULIN DE LA HUNELLE**  
**SPAS**

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné madame Véronique REIGNIER, conseillère provinciale PS, pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de différentes ASBL de catégorie 1. Il s'agissait soit :

- Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut (CARAH)
- Hainaut Action Communautaire
- Hainaut.Culture
- Hainaut-Cinéma
- Institut Médico Pédagogique du Hainaut, section La Louvière
- ETA Le Moulin de la Hunelle
- Service Provincial des Arts de la Scène

Considérant que Madame Véronique REIGNIER ne siège plus au sein du groupe PS ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1 : le Conseil provincial décide :

De désigner d'autres conseillers provinciaux du groupe PS, dans les structures suivantes :

- *Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut (CARAH), Monsieur Alain GENARD en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;*
- *Hainaut Action Communautaire, Monsieur Alain RASSCHAERT en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;*
- *Hainaut.Culture, Monsieur Alain RASSCHAERT en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;*
- *Hainaut-Cinéma, Monsieur Philippe DUPONT en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) ;*
- *Institut Médico Pédagogique du Hainaut, section La Louvière, Monsieur Gérard WATERLOT en tant que membre (AG) ;*
- *ETA Le Moulin de la Hunelle, Monsieur Alain RASSCHAERT en tant que membre (AG) ;*
- *Service Provincial des Arts de la Scène, Madame Charline MORETTI en tant qu'administrateur et membre (CA/AG).*

En séance à Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 23 juin 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 septembre 2016

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement de Monsieur Pierre BIZEL et désignation de Monsieur Guillaume FARVACQUE au sein des organes statutaires

### CLPS

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Pierre BIZEL, pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « CLPS » à TOURNAI comme administrateur et membre (CA/AG) ;

Considérant que Monsieur Pierre BIZEL souhaite démissionner de ses fonctions (cfr annexe 1) ;

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Remplacement de Monsieur Pierre BIZEL par Madame Valérie WAROQUIER en tant qu'administratrice et membre au sein des instances de l'ASBL (CA/AG)
- .Désignation de Monsieur Guillaume FARVACQUE, comme représentant provincial au sein des instances de l'ASBL précitée (CA/AG) en tant que membre et administrateur en remplacement de Madame Véronique REIGNIER

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet: Remplacement de Monsieur Pierre BIZEL et désignation de Monsieur Guillaume FARVACQUE au sein des organes statutaires

## CLPS

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Pierre BIZEL pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « CLPS » à TOURNAI comme administrateur et membre (CA/AG).

Considérant que Monsieur Pierre BIZEL souhaite démissionner de ses fonctions ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De désigner Madame Valérie WAROQUIER, représentante de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « CLPS » à TOURNAI en tant qu'administratrice et membre (CA/AG), en remplacement de Monsieur Pierre BIZEL.***
- ***.Désignation de Monsieur Guillaume FARVACQUE, comme représentant provincial au sein des instances de l'ASBL précitée (CA/AG) en tant que membre et administrateur en remplacement de Madame Véronique REIGNIER***

En séance à Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*



**« Soit la résolution en date du 23 juin 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 septembre 2016

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s)Charline MORETTI*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Liquidation de l'ASBL – suppression de la représentation provinciale

## HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE

Mesdames, Messieurs,

—

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En ses séances du 30 avril 2013 et du 23 juin 2015, le Conseil provincial avait désigné :

- Madame Fabienne CAPOT, administratrice, membre et présidente (PS)
- Monsieur Gérard WATERLOT, administrateur et membre (PS)
- Madame Thérèse LECLERCQ, administratrice et membre (MR)
- Monsieur Alain RASSCHAERT, administrateur et membre (PS)
- Madame Barbara OSSELAER, administratrice et membre (CDH)
- Monsieur Philippe CORNET, administrateur et membre (Ecolo)
- Madame Isabelle MARCQ, administratrice et membre (MR)
- Madame Christiane DUPONT, membre (PS)
- Madame Béatrice AGOSTI, administratrice, membre et trésorière (représentante de l'administration)
- Madame Nathalie BRASSART, administratrice déléguée et membre (représentante de l'administration)
- Monsieur Olivier FIEVEZ, administrateur et membre (représentant de l'administration)

pour représenter la Province de Hainaut au sein des instances (CA/AG) de l'ASBL « HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE ».

Le Collège provincial a l'honneur d'informer le Conseil Provincial que la clôture de liquidation de l'ASBL précitée a été publiée aux Annexes du Moniteur Belge en date du 24 août 2015 (annexe) et donc que la représentation provinciale y liée prend fin.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 29 septembre 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet: Liquidation de l'ASBL – suppression de la représentation provinciale

## HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En ses séances du 30 avril 2013 et du 23 juin 2015, le Conseil provincial avait désigné :

- Madame Fabienne CAPOT, administratrice, membre et présidente (PS)
- Monsieur Gérard WATERLOT, administrateur et membre (PS)
- Madame Thérèse LECLERCQ, administratrice et membre (MR)
- Monsieur Alain RASSCHAERT, administrateur et membre (PS)
- Madame Barbara OSSELAER, administratrice et membre (CDH)
- Monsieur Philippe CORNET, administrateur et membre (Ecolo)
- Madame Isabelle MARCQ, administratrice et membre (MR)
- Madame Christiane DUPONT, membre (PS)
- Madame Béatrice AGOSTI, administratrice, membre et trésorière (représentante de l'administration)
- Madame Nathalie BRASSART, administratrice déléguée et membre (représentante de l'administration)
- Monsieur Olivier FIEVEZ, administrateur et membre (représentant de l'administration)

pour représenter la Province de Hainaut au sein des instances (CA/AG) de l'ASBL « HAINAUT ACTION COMMUNAUTAIRE ».

Le Collège provincial a l'honneur d'informer le Conseil Provincial que la clôture de liquidation de l'ASBL précitée a été publiée aux Annexes du Moniteur Belge en date du 24 août 2015 (annexe) et donc que la représentation provinciale y liée prend fin.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De mettre en liquidation l'ASBL « Hainaut Action Communautaire » et donc mettre fin à la représentation provinciale y liée.***

En séance à Mons, le 29 septembre 2015

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 29 septembre 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 septembre 2016

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

Audit interne Provincial

## **REPRESENTATION PROVINCIALE**

—

Objet : Liquidation de l'ASBL – suppression de la représentation provinciale

## **HAINAUT TOURISME**

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné :

Pour le PS :

Madame Fabienne CAPOT, administratrice, membre et présidente

Madame Colette VAN HOORDE, administratrice et membre

Monsieur Gérard WATERLOT, administrateur et membre

Madame Martine HUART, membre

Pour le MR :

Madame Emilie ALTRUY, administratrice et membre

Madame Catherine HOCQUET, administratrice et membre

Pour le CDH :

Madame Barbara OSSELAER, administratrice et membre

Pour Ecolo :

Monsieur Jean-Pierre URBAIN, administrateur et membre

Les agents administratifs :

Madame Nathalie BRASSART, Madame Laurence DELATTRE, administratrices et membres  
pour représenter la Province de Hainaut au sein des instances (CA/AG) de l'ASBL « HAINAUT  
TOURISME ».

Le Collège provincial a l'honneur d'informer le Conseil Provincial que la clôture de liquidation de l'ASBL  
précitée a été publiée aux Annexes du Moniteur Belge en date du 10 août 2015 (annexe) et donc que la  
représentation provinciale y liée prend fin.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 29 septembre 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*



Objet: Liquidation de l'ASBL – suppression de la représentation provinciale

## **HAINAUT TOURISME**

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné :

Pour le PS :

Madame Fabienne CAPOT, administratrice, membre et présidente

Madame Colette VAN HOORDE, administratrice et membre

Monsieur Gérard WATERLOT, administrateur et membre

Madame Martine HUART, membre

Pour le MR :

Madame Emilie ALTRUY, administratrice et membre

Madame Catherine HOCQUET, administratrice et membre

Pour le CDH :

Madame Barbara OSSELAER, administratrice et membre

Pour Ecolo :

Monsieur Jean-Pierre URBAIN, administrateur et membre

Les agents administratifs :

Madame Nathalie BRASSART, Madame Laurence DELATTRE, administratrices et membres

pour représenter la Province de Hainaut au sein des instances (CA/AG) de l'ASBL « HAINAUT TOURISME ».

Le Collège provincial a l'honneur d'informer le Conseil Provincial que la clôture de liquidation de l'ASBL précitée a été publiée aux Annexes du Moniteur Belge en date du 10 août 2015 (annexe) et donc que la représentation provinciale y liée prend fin.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De mettre en liquidation l'ASBL « Hainaut Tourisme » et donc mettre fin à la représentation provinciale y liée.***

En séance à Mons, le 29 septembre 2015

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 29 septembre 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 septembre 2016

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement de Monsieur Stéphane VANDEPUT au sein des organes statutaires

### IHT

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Stéphane VANDEPUT, pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « IHT » à MONCEAU-SUR-SAMBRE comme administrateur et membre (CA/AG) ;

Considérant que Monsieur Stéphane VANDEPUT a démissionné, l'ASBL souhaite le remplacer par Madame Aurore DUVIEUSART, agent provincial intérimaire au STS-Coopération internationale.

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Remplacement de Monsieur Stéphane VANDEPUT par Madame Aurore DUVIEUSART en tant que représentante de la Province de Hainaut au sein des instances de l'ASBL (CA/AG).

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet: Remplacement de Monsieur Stéphane VANDEPUT au sein des organes statutaires

### IHT

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Stéphane VANDEPUT pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « IHT » à MONCEAU SUR SAMBRE comme administrateur et membre (CA/AG).

Considérant que Monsieur Stéphane VANDEPUT a démissionné, l'ASBL souhaite le remplacer par Madame Aurore DUVIEUSART, agent provincial intérimaire au STS-Coopération internationale.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De désigner Madame Aurore DUVIEUSART, en tant que représentante de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « International Hainaut Tourisme » à MONCEAU-SUR-SAMBRE, en remplacement de Monsieur Stéphane VANDEPUT (CA/AG).***

En séance à Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 23 juin 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 septembre 2016

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

Audit interne Provincial

## **REPRESENTATION PROVINCIALE**

—

Objet : Remplacement de Monsieur Freddy SOHIER au sein des organes statutaires

**IMP du Hainaut à MARCINELLE**  
**IMP du Hainaut à MARCHIENNE-AU-PONT**  
**IMP du Hainaut à LA LOUVIERE**  
**IMP ABEHCAR à BIENNE-LEZ-HAPPART**  
**IMP IES à GHLIN**  
**IMP LE ROSEAU VERT à MARCHIPONT**  
**IMP ECOLE CLINIQUE à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE**  
**LES TOURELLES à CHERCQ**

Mesdames, Messieurs,

—

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Freddy SOHIER, pour représenter la Province de Hainaut comme administrateur et membre (CA/AG) ; au sein des organes statutaires des ASBL :

- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut » à MARCINELLE
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut » à MARCHIENNE-AU-PONT
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut » à LA LOUVIERE
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Amélioration du Bien-Etre des Handicapés du Centre Arthur Régniers » à BIENNE-LEZ-HAPPART
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Institut d'Education Spécialisée » à GHLIN
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Le Roseau Vert » à MARCHIPONT
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Ecole Clinique » à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Ainsi qu'au sein de l'assemblée générale de l'ASBL « LES TOURELLES » à CHERCQ comme membre.

Considérant le souhait de Monsieur Freddy SOHIER de se faire remplacer par Madame France PEPIN, Coordinatrice des IMP ;

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

Remplacement de Monsieur Freddy SOHIER par Madame France PEPIN en tant que représentante de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires des 7 ASBL « IMP » reprises ci-dessus ainsi qu'à l'assemblée générale de l'ASBL « LES TOURELLES ».

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*



Objet: Remplacement de Monsieur Freddy SOHIER au sein des organes statutaires

**IMP du Hainaut à MARCINELLE**

**IMP du Hainaut à MARCHIENNE-AU-PONT**

**IMP du Hainaut à LA LOUVIERE**

**IMP ABEHCAR à BIENNE-LEZ-HAPPART**

**IMP IES à GHLIN**

**IMP LE ROSEAU VERT à MARCHIPONT**

**IMP ECOLE CLINIQUE à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE**

**LES TOURELLES à CHERCQ**

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Freddy SOHIER, pour représenter la Province de Hainaut comme administrateur et membre (CA/AG) ; au sein des organes statutaires des ASBL :

- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut » à MARCINELLE
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut » à MARCHIENNE-AU-PONT
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut » à LA LOUVIERE
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Amélioration du Bien-Etre des Handicapés du Centre Arthur Régniers» à BIENNE-LEZ-HAPPART
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Institut d'Education Spécialisée » à GHLIN
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Le Roseau Vert» à MARCHIPONT
- « Institut Médico-Pédagogique du Hainaut Ecole Clinique» à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Ainsi qu'au sein de l'assemblée générale de l'ASBL « LES TOURELLES » à CHERCQ comme membre.

Considérant le souhait de Monsieur Freddy SOHIER de se faire remplacer par Madame France PEPIN, Coordinatrice des IMP ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De désigner Madame France PEPIN, représentante de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires des 7 ASBL « IMP » reprises ci-dessus en tant qu'administratrice et membre (CA/AG), ainsi qu'à l'assemblée générale de l'ASBL « LES TOURELLES », en remplacement de Monsieur Freddy SOHIER.***

En séance à Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 23 juin 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 septembre 2016

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement de Monsieur Pierre MAISTRIAU au sein des organes statutaires

### METALGROUP

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Pierre MAISTRIAU, pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « METALGROUP » à MARCINELLE comme administrateur et membre (CA/AG) ;

Considérant que Monsieur Pierre MAISTRIAU part en retraite (cfr annexe 1) ;

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Remplacement de Monsieur Pierre MAISTRIAU par Madame Céline SURIN en tant qu'administratrice et membre au sein des instances de l'ASBL.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet: Remplacement de Monsieur Pierre MAISTRIAU au sein des organes statutaires

### **METALGROUP**

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Pierre MAISTRIAU pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « METALGROUP » à MARCINELLE comme administrateur et membre (CA/AG).

Considérant que Monsieur Pierre MAISTRIAU part en retraite ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De désigner Madame Céline SURIN, représentante de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « METALGROUP » à MARCINELLE en tant qu'administratrice et membre (CA/AG), en remplacement de Monsieur Pierre MAISTRIAU.***

En séance à Mons, le 23 juin 2015.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 23 juin 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 septembre 2016

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charline MORETTI*